

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de conseillers

présents : 08
votants : 09
en exercice : 13

L'an deux mille vingt quatre
le mercredi 03 avril à 15 h 00

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du Conseil d'administration : vendredi 22 mars 2024

Objet :
Subventions 2024
Répartition des
crédits.

Présents : Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Catherine MENA.

Représentées : Claudine RIGAUD par Claudette PYBOT
Jeanine PASCAL par Brigitte CAVERIVIERE
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Absents : Carlo ATTIE, Michel SANTANAC

Monsieur Le Président rappelle que le vote du budget primitif de l'exercice 2024 du CCAS a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de 3 425 € à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Madame Madeleine PLA membre d'une association subventionnée ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Il propose au conseil de procéder à la répartition des crédits.

L'Assemblée,

Où l'exposé de son Président, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, décide de répartir en partie le crédit des subventions inscrit à l'article 65748 comme suit :

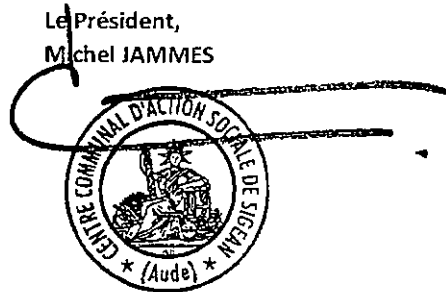
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	MONTANT
Corbières Peuples Solidaires	500.00 €
F.N.A.T.H.	100.00 €
Secours Catholique	500.00 €
Les Restaurants du Cœur	850.00 €
A.N.A.A.	200.00 €
A.F.S.E.P.	50.00 €
A.F.A.D.A.I.M – A.D.A.P.E.I. 11	200.00 €
ASP AUDE (association pour les soins palliatifs 11)	250.00 €
ASS BENEVOLES DU CŒUR	150.00 €
ASS DES DONNEURS DE VOIX (Bibliothèque sonore)	50.00 €
ADEPAPE (ass. départ. de l'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance).	100.00 €
VMEH (visiteurs de malades en milieu hospitalier)	75.00 €
Association des sourds de l'Aude	50.00 €
Ligue contre le cancer	200.00 €
Association des déficients visuels de l'Aude (ADVA11)	50.00 €
ALMA11	100.00 €
TOTAL	3 425,00 €

autorise monsieur Le Président à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les
membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 08.04.2024
Et de la publication le 09.04.2024
Réception en Préfecture le 08.04.2024

Le Président,
Michel JAMMES



Qui informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours
contentieux devant le tribunal
administratif de Montpellier dans les
deux mois à compter de sa publicité